

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

DIX-NEUVIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHEES  
(Nouméa, Nouvelle Calédonie, 3-7 août 1987)

FICHIERS INFORMATISES PARALLELES  
(Document présenté par le secrétariat général)

HISTORIQUE

1. L'éventualité que l'Agence des pêches du Forum veuille assurer en parallèle pour son compte certaines des fonctions du fichier informatisé qui sont déjà exécutées à la Commission du Pacifique Sud a donné lieu à d'abondantes discussions lors de plusieurs rencontres dont la Conférence technique régionale des pêches de 1986 de la Commission du Pacifique Sud, la réunion de 1987 du Comité des pêches du Forum et la session de mai 1987 du Comité des représentants des gouvernements et administrations de la Commission du Pacifique Sud, lequel a d'ailleurs à cette occasion demandé au secrétariat général de présenter un document d'information sur les conséquences de l'existence en parallèle de deux fichiers informatisés.

2. La Commission du Pacifique Sud a commencé en 1981 à mettre au point un fichier informatisé sur les pêches océaniques en créant son Programme d'évaluation des thonidés et marlins, le successeur du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites. Le noyau de ce fichier informatisé représente les données extraites des fiches de prises quotidiennes. Chaque année, le programme thonidés traite environ 50.000 de ces fiches quotidiennes et, à l'heure actuelle, le fichier informatisé regroupe les données provenant d'environ 450.000 de ces fiches.

3. En 1986, le Comité des pêches du Forum approuva un projet destiné à améliorer la capacité de traitement des données de l'Agence des pêches du Forum, prévoyant notamment le traitement des fiches de prises quotidiennes. Cela revenait par conséquent à proposer que l'Agence se dote des moyens nécessaires pour répéter éventuellement de son côté une activité importante de la CPS.

4. La création d'un fichier informatisé régional sur les pêches pélagiques qui soit à la fois utile et fiable est une entreprise aussi complexe que coûteuse. Un tel fichier peut être composé d'une très grande variété d'éléments constitutifs dont chacun doit faire l'objet d'une gamme très rigoureuse d'opérations. Les données contenues dans les fiches de prises quotidiennes représentent certes un élément constitutif important de tout fichier informatisé relatif aux pêches, mais il en existe bien d'autres. Toutefois, quels que puissent être les éléments constitutifs de ce fichier, ce sont les diverses opérations auxquelles ils sont soumis qui font toute la différence entre un fichier informatisé et une simple énumération de données chiffrées. Les éléments constitutifs possibles d'un fichier informatisé complet, et les opérations nécessaires à son établissement, sont repris dans le document de travail CPS/Pêches 19/WP.2.

## CONSEQUENCES

5. Il est un principe bien établi que les organisations régionales doivent prendre toutes les précautions voulues pour éviter une répétition inutile de leurs programmes de travail, de manière à assurer une utilisation optimale de leurs ressources humaines et financières limitées. Mais qui plus est, les fichiers informatisés fonctionnant en parallèle risquent d'avoir des conséquences d'un tout autre ordre encore. Outre que cela serait insensé d'un point de vue technique, la création d'un fichier informatisé parallèle finirait par saper la crédibilité de la CPS comme de l'Agence des pêches du Forum. L'établissement d'un fichier informatisé pose de nombreux problèmes de jugement et d'interprétation. Il serait donc impossible d'imprimer une correspondance exacte au contenu de deux fichiers informatisés.

6. On a déjà pu constater des discordances de ce genre dans le cas de données manquantes sur le poids des prises, un problème qui se pose régulièrement lors de l'analyse des fiches de prises. La Commission du Pacifique Sud a pour principe de ne pas intégrer dans ses rapports d'estimations de moyennes de poids provenant de sources extérieures, sauf en cas de demande expresse à cet égard. Des estimations de moyennes de poids ont toutefois été intégrées dans les rapports du programme thonidés, mais sans référence exacte. Par conséquent, pour certains sous-ensembles de données, on peut trouver trois estimations de prises distinctes par campagne de pêche : les estimations de la Commission du Pacifique Sud, celles qui n'émanent pas d'elle mais qui lui sont attribuées, et les estimations japonaises. Les agents qui ont introduit ces estimations de sources extérieures ont quitté la région et il est donc difficile de vérifier l'authenticité des chiffres. L'existence en parallèle de deux fichiers informatisés battrait en brèche la principale justification d'un fichier informatisé, en l'occurrence la crédibilité. Il est impératif de pouvoir affirmer en toute certitude que le fichier informatisé est le reflet fidèle de l'état de la pêche tel qu'il a été rapporté.

7. Les utilisateurs des données feront à leur tour leurs propres analyses et leurs propres rapports selon leurs objectifs intrinsèques. C'est à cela que sert un fichier informatisé. Cela étant, il ne peut y avoir qu'un seul fichier informatisé faisant foi de façon irréfutable.

8. Les parties au fichier informatisé ont souvent d'excellentes raisons d'insister pour que certaines opérations soient effectuées à l'échelon local ou pour que certains éléments constitutifs continuent à faire partie du fichier, raisons qui s'articulent généralement autour de questions de rapidité d'accès. Ces impératifs posent des problèmes comportant des solutions techniques qui n'exigent pas pour autant la création d'un fichier informatisé parallèle, ni même une répétition inutile du travail. D'ailleurs, le système actuel dans lequel certains éléments constitutifs du fichier (comme des fiches de prises) sont traités à la CPS et d'autres (comme le registre des navires et les données de surveillance) relèvent de la FFA, représente une division logique des tâches qui est directement fonction des impératifs techniques des programmes de travail des deux organismes.

9. Les conséquences de l'existence de fichiers informatisés parallèles sont donc les suivantes :

- gaspillage de main d'oeuvre spécialisée;
- gaspillage de fonds;
- perte de crédibilité.

10. Ces conséquences peuvent être évitées pourvu que les organismes intéressés acceptent de coordonner leurs efforts pour établir l'infrastructure dont la région a grandement besoin.